

COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



Wallonie

Section Publicité de l'administration

AVIS n° 173

12 février 2018

Société de logement social agréée par la SWL – Rémunération annuelle brute
des administrateurs – Communication en cours de procédure – Perte d'objet

RÉGION WALLONNE
COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Séance du 12 février 2018

Avis n° 173

En cause : Monsieur X, domicilié ...
Partie demanderesse,

Contre : La société **Habitations Sociales de Saint-Nicolas**, Rue des Charbonnages, 95 à
4420 SAINT-NICOLAS,
Partie adverse,

Vu l'article 32 de la Constitution ;

Vu le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration, l'article 8, §§ 1et 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 1998 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission d'accès aux documents administratifs ;

Vu la demande d'avis de la partie demanderesse datée du 14 janvier 2018 ;

Vu la demande de reconsidération adressée le 14 janvier 2018 à la partie adverse, en même temps que la présente demande d'avis ;

Vu l'accusé de réception adressé à la partie demanderesse et la demande d'information adressée à la partie adverse, par courriels du 15 janvier 2018 ;

Vu le courriel de la partie adverse, en date du 15 janvier 2018, transmettant les informations demandées simultanément à la Commission et à la partie demanderesse ;

Vu le courriel du 15 janvier 2018 de la partie demanderesse, confirmant que l'envoi précité répondait à sa demande ;

En raison de la communication du document sollicité, la demande d'avis est devenue sans objet.

La Commission rend l'avis suivant :

La demande d'avis est devenue sans objet et il n'y a plus lieu à statuer.

Ainsi délibéré le 12 février 2018 par la Commission d'accès aux documents administratifs composée de Mesdames MICHIELS, présidente, DREZE et GRAVAR, membres effectives, et Messieurs DE BROUX, membre effectif et vice-président, et CHOME, membre suppléant.

La Secrétaire,

F. JOURETZ

La Présidente,

V. MICHIELS